



Tous les prix incluent 21% TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	CONSUMMATION (€cent / kWh)			
	Compteur simple	Compteur double		Compteur excl. nuit
		HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
60,00	20,10	23,02	17,75	17,75

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport (montants versés à votre gestionnaire de réseau)								IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ (fixées par les autorités publiques)		
Gestionnaire de réseau	Frais de distribution (Ccent / kWh)				Frais de transport (Ccent / kWh)	Coût de distribution fixe (€ / an)	Tarif prosumer ⁽¹⁾ (€ / kVA / an)	Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (Ccent / kWh)	Cotisation fédérale ⁽²⁾ (Ccent / kWh)
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit						
AIEG	7,21	7,57	5,78	5,05	4,38	26,70	67,43	AIEG	0,2331	0,3474
AIESH	11,83	12,18	7,86	6,73	4,38	18,22	86,35	AIESH	0,2331	0,3474
FLUVIUS (GASELWEST)	14,99	14,99	11,65	7,24	2,95	13,64	112,42	FLUVIUS (GASELWEST)	0,2331	0,3474
FLUVIUS ANTWERPEN (IMEA)	9,99	9,99	7,67	4,97	2,75	13,64	79,28	FLUVIUS ANTWERPEN (IMEA)	0,2331	0,3474
FLUVIUS (IMEWO)	11,70	11,70	8,91	5,86	2,87	13,64	90,45	FLUVIUS (IMEWO)	0,2331	0,3474
FLUVIUS LIMBURG (Inter-energa)	9,04	9,04	7,23	4,53	2,58	13,64	72,25	FLUVIUS LIMBURG (Inter-energa)	0,2331	0,3474
FLUVIUS (INFRAX WEST)	9,62	9,62	7,42	4,84	2,60	13,64	76,04	FLUVIUS (INFRAX WEST)	0,2331	0,3474
FLUVIUS (INTERGEM)	11,05	11,05	8,55	5,48	2,80	13,64	86,25	FLUVIUS (INTERGEM)	0,2331	0,3474
FLUVIUS (IVEKA)	13,20	13,20	10,51	6,22	2,87	13,64	98,99	FLUVIUS (IVEKA)	0,2331	0,3474
FLUVIUS (IVERLEK)	11,99	11,99	9,18	5,96	2,76	13,64	91,84	FLUVIUS (IVERLEK)	0,2331	0,3474
ORES (Brabant Wallon)	9,59	10,20	5,70	4,59	4,38	15,80	79,23	ORES (Brabant Wallon)	0,2331	0,3474
ORES (Est)	12,98	13,86	7,83	6,27	4,38	15,80	99,39	ORES (Est)	0,2331	0,3474
ORES (Hainaut électricité)	10,63	11,22	6,95	5,85	4,38	15,80	85,47	ORES (Hainaut électricité)	0,2331	0,3474
ORES (Luxembourg)	11,38	12,13	6,77	5,39	4,38	15,80	90,29	ORES (Luxembourg)	0,2331	0,3474
ORES (Mouscron)	9,75	10,37	5,95	4,81	4,38	15,80	79,67	ORES (Mouscron)	0,2331	0,3474
ORES (Namur)	11,14	11,83	6,75	5,49	4,38	15,80	88,16	ORES (Namur)	0,2331	0,3474
ORES (Verviers)	13,02	13,80	8,24	6,82	4,38	15,80	98,78	ORES (Verviers)	0,2331	0,3474
FLUVIUS (PBE)	10,52	10,52	7,98	5,77	2,81	13,64	83,21	FLUVIUS (PBE)	0,2331	0,3474
REGIE DE WAVRE	11,63	12,28	9,69	9,69	4,38	21,19	90,75	REGIE DE WAVRE	0,2331	0,3474
SIBELGA(*)	8,52	8,52	6,22	6,22	1,46	12,41	-	SIBELGA	0,2331	0,3474
FLUVIUS (SIBELGAS)	12,35	12,35	9,54	6,20	2,96	13,64	95,58	FLUVIUS (SIBELGAS)	0,2331	0,3474
TECTEO	9,88	11,07	5,89	5,08	4,38	27,55	77,06	TECTEO	0,2331	0,3474

L'électricité fournie est composée à 100% d'électricité verte produite à partir de panneaux solaires et d'éoliennes en Belgique. Eneco Toit Solaire est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant la première année. Ce produit est offert uniquement aux clients disposant d'une installation de production locale (maximum 10kVA), qui produit de l'électricité à la même adresse que celle pour laquelle le client conclut un accord pour la fourniture d'électricité. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 50 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement électrique. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison lors de la première année, même en cas d'éventuelle résiliation anticipée. Dès la deuxième année, la redevance fixe est due au prorata du nombre de jours pendant lesquels le client est fourni par Eneco à ce raccordement. La redevance fixe est imputée sur chaque facture de décompte et/ou de clôture.

(*) taux hors terme de capacité : KVA <= 13KVA 31,74 €/an; KVA > 13KVA 36,45 €/an.
 (1) Tarif capacitaire supplémentaire pour tous les utilisateurs du réseau possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA valable pour les services Valorisation (voir page suivante) ou Compensation (Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'envers. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers.)
 (2) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 012112 pour la Belgique. / Valable du 1er décembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus. / BC_032_012112_FR_ENECO_POWER_SOLAR

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (€ / an)	
<= 1,44 kVA	0,00
> 1,44 kVA et <= 6 kVA	12,34
> 6 kVA et <= 9.6 kVA	19,75
> 9 kVA et <= 13 kVA	24,68
> 13 kVA et <= 18 kVA	37,03
> 18 kVA et <= 36 kVA	49,37
> 36 kVA et <= 56 kVA	98,74
> 56 kVA et <= 100 kVA	160,45

Redevance de raccordement électricité (Wallonie) ⁽²⁾ (Ccent / kWh)		
0,075		
Contribution Fonds Energie (Flandre) ⁽²⁾ (€ / mois)		
	Tension basse	Tension moyenne
Tarif standard (domicilié)	0,43	155,51
Tarif standard (non domicilié)	8,15	155,51
Tarif consommateur protégé	0,00	0,00
Certificats verts et de cogénération en Flandre (Ccent / kWh)		
2,87		
Certificats verts en Wallonie (Ccent / kWh)		
3,41		
Certificats verts pour Bruxelles (Ccent / kWh)		
1,21		



Indemnité supplémentaire pour l'injection

PRÉLÈVEMENT ET INJECTION / VALORISATION

REDEVANCE FIXE (€ / an)	INJECTION (€cent / kWh)		
	Compteur simple	Compteur double	
		HEURES PLEINES	HEURES CREUSES
Voir prélèvement	PRÉLÈVEMENT		
	Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement
	INJECTION		
	10,68	12,38	6,85

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document.

Eneco Toit Solaire est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix d'injection sont fixes pendant la première année. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 50 MWh et une connexion basse tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix.

"Prélèvement et injection" : L'électricité que vous prélevez du réseau et celle que vous injectez dans le réseau sont facturées séparément. Vous touchez une indemnité pour l'électricité que vous injectez.

"Valorisation" : Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers. Vous injectez davantage d'électricité que vous n'en consommez ? Dans ce cas, vous touchez une indemnité supplémentaire pour l'injection. Ceci est possible avec un compteur bidirectionnel et avec un compteur numérique.

Les services disponibles sont spécifiques à la région.

Carte tarifaire version 012112 pour la Belgique. / Valable du 1er décembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus. Uniquement applicable si un contrat d'approvisionnement a été conclu. / BC_032_012112_FR_ENECO_POWER_SOLAR